

1) Propriétaire de votre 3 pièces à partir de 738,72€/mois

Appartement 3 pièces, référence n° 1103 de 60,91m² avec balcon de 4,23m², situé au 1^{er} étage, d'un montant de 217 500€ (parking inclus), selon stock disponible sur la résidence « L'Île en Seine » à Melun (77000). Voir détails sur notre espace de vente.

Exemple d'un financement avec un PAS Liberté, un PTZ. Exemple d'un financement à titre indicatif et sans valeur contractuelle, établi par COVALENS, SNC au capital social de 80 000€ donc le siège social est au 8 avenue Delcassé – 75008 Paris, RCS 309 021 277 RCS PARIS, n° ORIAS 13005113 : pour une opération d'acquisition d'une résidence principale neuve d'un montant de 217.500 € (hors frais) avec un apport pour les frais de notaire, de dossier et de garantie.

L'opération est réalisée en zone A, par un couple avec 1 enfant dont le revenu fiscal de référence est de 30.000 €, bénéficiant d'un Prêt à taux zéro (PTZ), sous réserve du respect de la réglementation en vigueur. Cet achat est réalisé grâce à deux prêts, un Prêt à l'Accession Sociale (PAS) et un Prêt à taux zéro (PTZ), pour une mensualité globale lissée de 738,72 € pendant 25 ans (hors assurance¹) :

- un PAS Liberté de 113 000 €, prêt amortissable, sous conditions réglementaires, de d'une durée de 25 ans, à taux débiteur fixe de 2,35%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 738,72 € puis 120 mensualités de 13,72 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 3,05 % (intérêts, frais de dossier, frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 27.405,07 €, dont 21.616,00 € d'intérêts, 4.415,07 € d'assurances¹, 500 € de frais de dossier et 874 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 140.405,07 €. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

- et un PTZ de 87.000 €, prêt amortissable d'une durée de 25 ans à taux débiteur fixe de 0%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 0,00€ puis 120 mensualités de 725,00 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 0,53% (frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 9.111,40 €, dont 8.369,40 € d'assurances¹ et 742 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 96.111,40 €. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

Exemple représentatif (article R.313-2 du code de la consommation) d'un financement d'un montant de 250 000 € avec une mensualité globale lissée de € pendant 25 ans, composé de :

- un PAS Liberté de 150 000 €, prêt amortissable, sous conditions réglementaires, de d'une durée de 25 ans, à taux débiteur fixe de 2,35%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 937,83 € puis 120 mensualités de 104,49 € €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 3,01% (intérêts, frais de dossier, frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 39.275,35 €, dont 31.348,20 € d'intérêts, 6.403,15 € d'assurances¹, 500 € de frais de dossier et 1.024 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 189.275,35 €. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

- et un PTZ de 100.000 €, prêt amortissable d'une durée de 25 ans à taux débiteur fixe de 0%. 180 mensualités (hors assurance¹) de 0,00€ puis 120 mensualités de 833,33 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) 0,52% (frais de garantie et cotisations d'assurance¹ inclus). Coût total du crédit : 10.404 €, dont 9.620 € d'assurances¹ et 784 € de frais de garantie. Montant total dû par l'emprunteur : 110.404 €. Une sureté réelle sera demandée pour l'octroi du crédit.

1) L'assurance est obligatoire à hauteur de 100% du capital emprunté. Montant indiqué pour un emprunteur de moins de 31 ans. Assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. L'assurance proposée est un contrat d'assurance CNP Assurances et BPCE VIE, entreprises régies par le Code des Assurances.

Barème en vigueur au 01/03/2018, sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur
- Crédit Foncier de France – Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – Siège social – 19 rue
des Capucines – 75001 Paris - RCS Paris n° 542 029 848 - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS
sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du
prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun
versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un
ou plusieurs prêts d'argent.